

COMMENT S'INSCRIRE ?

L'inscription administrative doit être effectuée ou renouvelée à la première inscription de chaque année scolaire, par le responsable de l'enfant.

Elle se fait via le **Portail Familles** de la Commune.

Un seul et même dossier vous permet d'inscrire votre enfant :

- A l'accueil périscolaire.
- Aux mercredis éducatifs.
- Aux ALSH petites vacances.
- Aux ALSH grandes vacances

Plusieurs cas de figure :

- **Cas n°1** : Les familles déjà utilisatrices du Service Enfance, et qui ont un compte sur le Portail Familles.
- **Cas n°2** : Les familles déjà utilisatrices du Service Enfance, mais qui n'ont pas de compte sur le Portail Familles soit parce qu'elles n'ont pas fait les démarches nécessaires à réception du mail d'activation avec identifiant et mot de passe, soit parce qu'elles n'ont pas reçu le mail d'activation pour différentes raisons*.
- **Cas n°3** : Les nouvelles familles.

* *Non-réception du mail d'activation :*

- *La famille n'a jamais communiqué d'adresse mail au Service Enfance*
- *L'adresse mail est obsolète ou erronée*
- *Le mail est arrivé en courrier indésirable (spam)*

Cas n° 1 :

- Se connecter au Portail Familles : <https://richemont.belamiportailfamille.fr> (à saisir dans la barre d'adresse).
- Saisir l'identifiant et le mot de passe.
- Vérifier l'exactitude de toutes les données saisies dans l'espace « Ma famille », compléter et modifier si nécessaire.
- Transmettre au Service Enfance tous les justificatifs mentionnés ci-dessous.

Cas n°2 :

- Informer le Service Enfance de votre souhait d'avoir accès au Portail Familles en lui communiquant une adresse mail sur laquelle seront transmis les identifiants de connexion.
- Se connecter au Portail Familles : <https://richemont.belamiportailfamille.fr> (à saisir dans la barre d'adresse).
- Saisir l'identifiant et le mot de passe.
- Vérifier l'exactitude de toutes les données saisies dans l'espace « Ma famille », compléter et modifier si nécessaire.
- Transmettre au Service Enfance tous les justificatifs mentionnés ci-dessous.

Cas n°3 :

- Contacter le Service Enfance et l'informer de votre souhait d'avoir accès au Portail Familles en lui communiquant une adresse mail sur laquelle seront transmis les identifiants de connexion.

- Se connecter au Portail Familles : <https://richemont.belamiportailfamille.fr> (à saisir dans la barre d'adresse).
- Saisir l'identifiant et le mot de passe.
- Cliquer sur l'espace « Ma famille » et renseigner toutes les rubriques :
 - Composition de la famille : renseigner la fiche de chaque parent, celle du ou des enfants et celles des personnes autorisées à accompagner les enfants. Pour créer une fiche, cliquer sur « ⊕ ajouter une personne »
 - Adresse de la famille
 - Médecin de la famille.
- Attendre la validation du compte par le Service Enfance.
- Transmettre au Service Enfance tous les justificatifs mentionnés ci-dessous.

L'inscription est effective uniquement lorsque :

- **le dossier de l'enfant est dûment complété (sur le Portail, toutes les rubriques de l'espace « Ma famille » sont renseignées).**
- **les justificatifs suivants ont été transmis au Service Enfance :**
 - la fiche sanitaire de liaison complétée et signée,
 - la photocopie du carnet de vaccinations,
 - l'acceptation du règlement intérieur signée,
 - l'attestation d'exactitude des données saisies signée,
 - la photocopie de l'assurance en responsabilité civile,
 - la photocopie de l'avis d'imposition le cas échéant,
 - la photocopie de l'attestation CAF (Bons « Aides aux Temps Libres »), le cas échéant,
 - la photocopie du jugement de divorce si nécessaire.

Les justificatifs peuvent être déposés au Service Enfance de la Commune, situé au Domaine de Pépinville, aux horaires d'ouverture du bureau au public.

Ils peuvent également être transmis en **version pdf** via l'espace « Messagerie du portail », ou par mail à enfance-richemont@orange.fr

Nous insistons sur l'importance **des fiches sanitaires de liaison** car elles sont le lien entre les familles et l'équipe d'animation.

Par conséquent, il est impératif de les compléter minutieusement et de les remettre rapidement au Service Enfance lors de l'inscription.

A noter :

Les fiches sanitaires téléchargeables depuis le site internet de la Commune (rubrique « Justificatifs ») ou depuis le portail dans l'onglet « Téléchargements » sont à imprimer en recto verso.

L'acceptation du règlement intérieur est également téléchargeable depuis le site internet de la Commune (rubrique « justificatifs ») ou depuis le Portail Familles dans l'onglet « Téléchargements », tout comme **l'attestation d'exactitude des données saisies**.

En cas de séparation en instance de jugement ou effective, un protocole d'accord sera établi entre les parents et la structure, si nécessaire.